

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 64 (1955)
Heft: 1

Rubrik: Votre Croix-Rouge

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VOTRE CROIX-ROUGE

Le Comité central a tenu séance les 6 octobre, 4 novembre et 8 et 9 décembre; la Direction de la Croix-Rouge suisse s'est réunie le 7 octobre. Les commissions suivantes se sont réunies aussi ces derniers mois: Croix-Rouge de la Jeunesse, Soins aux malades, Secours aux enfants, Timbre croix-rouge et Transfusion sanguine.

*

Les secrétaires permanents des sections cantonales ou régionales de la Croix-Rouge suisse se sont réunis au Secrétariat central les 24 et 25 novembre pour étudier divers problèmes actuels de notre Croix-Rouge nationale.

*

La prochaine assemblée des délégués aura lieu les 21 et 22 mai à Montreux.

ACTIONS DE SECOURS EN SUISSE

Les sinistrés des avalanches de janvier 1954

Le Comité intercantonal de coordination pour les victimes des avalanches a tenu séance le 6 décembre. Les dernières indemnités aux sinistrés des avalanches de janvier 1954 ont été réglées ces mois. Le comité disposait dans ce but du solde de la collecte en faveur des sinistrés de 1951, s'élevant à 2 600 000 francs, et de la part affectée aux sinistrés suisses sur la collecte de 1954, soit 400 000 francs.

La Croix-Rouge suisse a été chargée à cet effet par le Comité intercantonal de remettre une somme de fr. 926 116 aux cantons de Berne, de Glaris, des Grisons, de Schwyz, de St-Gall, d'Uri et du Valais. Une somme de fr. 318 326 doit servir au paiement d'indemnités pour dommages aux personnes, le solde de fr. 607 790 devant couvrir les dégâts matériels. D'autres versements, d'un montant à peu près semblable, ont lieu dans le courant du mois de janvier.

La part de fr. 300 000 revenant à l'Autriche sur le produit de la collecte de l'hiver dernier a servi principalement à assurer une aide financière aux veuves et aux nombreux orphelins laissés par la catastrophe. Cette affectation a été faite à la demande des autorités et de la Croix-Rouge autrichiennes.

*

Le Comité central a décidé d'attribuer le 1 % des collectes organisées par la Croix-Rouge en faveur de sinistrés, à un fonds spécial pour les catastrophes. Le fonds ainsi créé permettra d'apporter des secours immédiats et d'éviter de devoir faire appel chaque fois à la population.

*

Le Comité central a accordé un crédit de 7840 francs pour l'achat de 50 lits complets destinés à des familles suisses qui se verraient victimes de sinistres.

ACTIONS DE SECOURS A L'ETRANGER

Pour les sinistrés autrichiens

On a procédé du 27 octobre au 1^{er} novembre à la distribution aux victimes des inondations en Autriche de 2000 garnitures complètes de literie. Un certain

nombre de femmes âgées et malades appartenant à des familles ayant gravement souffert lors du sinistre pourront également bénéficier d'un séjour de convalescence de trois semaines dans un home.

*

Après la catastrophe de Salerne

En plus des dons mentionnés dans notre dernière édition, la Croix-Rouge suisse a reçu des contributions des autorités des cantons de Berne et de Soleure ainsi que de nombreux particuliers, soit un montant de fr. 20 000 qui s'ajoute aux précédentes contributions, et a permis de compléter les secours déjà envoyés de Suisse. Les sinistrés, d'après le renseignement fourni par la Croix-Rouge italienne, ont encore besoin de vêtements. Un nouveau lot de vêtements et de chaussures a été expédié immédiatement en Italie du Sud.

La Croix-Rouge suisse tient à remercier tous les généreux donateurs qui lui ont permis d'apporter une aide nécessaire à la malheureuse population de Salerne.

*

Reconnaissance allemande

Au nom du président de la République fédérale d'Allemagne, le ministre d'Allemagne en Suisse a remis au Dr von Albertini, président de la Croix-Rouge suisse, un tableau et des bois gravés par des artistes allemands connus. Ceci en témoignage de la reconnaissance de la population allemande pour l'aide apportée par la Suisse. Des manifestations de gratitude semblables ont eu lieu à Genève au siège du C.I.C.R. et à celui de la Ligue, où le président de la Croix-Rouge de la République fédérale d'Allemagne a remis aux deux institutions internationales de la Croix-Rouge des panneaux de bronze symbolisant l'aide de la Croix-Rouge au malheureux.

CATASTROPHES ET MENACES

En Angleterre, aux Pays-Bas et sur la mer du Nord

Les journées des 22 et 23 décembre ont provoqué de graves inquiétudes tant aux Pays-Bas qu'en Angleterre où les régions déjà sinistrées en 1953 couraient à nouveau de grands risques. L'ouragan déchaîné sur l'Océan depuis le 21 décembre au soir a provoqué d'innombrables pertes de navires et de vies humaines sur la mer du Nord. Le cargo suisse «Jura» signalé en perdition put être sauvé in extremis au large de Brême. Il ne devait malheureusement pas en être de même de nombreux bateaux qui disparurent corps et biens.

En Angleterre, où l'on craignait particulièrement la grande marée du 22, les digues semblent avoir tenu bon. Aux Pays-Bas, où le niveau qui provoqua les catastrophes de janvier 1953 fut atteint dans les Frises, près de dix mille hommes avaient été mobilisés tout au long du réseau des digues menacées. Les polders zélandais semblaient particulièrement en danger. Si les digues furent percées en cinq endroits, l'on parvint à demeurer maître de la situation, le vent ayant heureusement faibli dans la soirée du 23. Mais les dégâts n'en sont pas moins assez importants, beaucoup d'immeubles

ayant été endommagés par l'ouragan. En Belgique, la mer franchit également les digues d'Ostende et quelques quartiers se virent couverts d'eau.

Avalanches catastrophiques au Valais

De nombreuses avalanches ont été déclenchées au Valais pendant les dernières semaines de décembre. L'une d'entre elles a eu, hélas, de tragiques conséquences, quatre ouvriers, dont un adolescent de 17 ans, ont été tués et six enfants et qui avait demandé à assurer la permanence pendant les fêtes pour subvenir aux besoins des siens pendant que son père est dans un sanatorium, ont été tués à Fionnay dans un baraquement détruit par une coulée de neige.

NOTRE MISSION EN COREE

Comme nous l'avons annoncé dans notre édition d'octobre, la mission médicale de la Croix-Rouge suisse est à pied d'œuvre à Taegu, où son séjour doit durer jusqu'à la fin de 1955. Au cours des trois premiers mois d'activité, notre mission s'est occupée principalement de l'installation et de l'organisation de l'Hôpital universitaire de Taegu, qui a été reconstruit et pourvu du matériel nécessaire par l'Agence des Nations unies pour la reconstruction de la Corée. L'hôpital est aujourd'hui prêt à accueillir les malades et à leur assurer les soins nécessaires. Nos médecins et nos infirmières sont donc en mesure désormais de se vouer exclusivement à leurs tâches essentielles. Celles-ci consistent, on le sait, non seulement à l'œuvre hospitalière proprement dite, mais aussi à l'enseignement de la médecine et des soins infirmiers tant à la Faculté de médecine qu'à l'Ecole d'infirmières universitaire de Taegu.

SECOURS AUX ENFANTS

Dans sa séance du 8 décembre, la Commission du Secours aux enfants a décidé d'accorder les crédits suivants:

Réfugiés en Autriche et en Allemagne	Fr.
Vêtements pour les enfants réfugiés accueillis en Suisse dans des homes ou des familles	60 000.—
800 colis de parrainage pour enfants réfugiés en Autriche	48 000.—
2000 colis de parrainage pour enfants réfugiés en Allemagne	120 000.—
Achat de machines à coudre pour les camps de réfugiés	2 500.—
Secours individuels pour enfants réfugiés	110 000.—
Envoi de lits pour des enfants tuberculeux ou réfugiés (parrainages collectifs)	100 000.—
Envoi de lits et literie pour enfants réfugiés (parrainages individuels)	60 000.—
France	
Contribution en faveur de la «Maison suisse» d'enfants français de Beauvais	4 000.—
Contribution pour les «Rayons de soleil» de Pomeyrol et de Cannes (parrainages)	7 000.—
Italie	
Solde pour la maison d'enfants de Varazze	15 000.—
Achat d'un microscope pour le préventorium d'enfants de Lesa	1 400.—
Suisse	
Achat de 400 lits pour les parrainages d'enfants suisses	127 000.—
Soit un crédit total de	654 900.—
couvert par les parrainages ou la contribution de la Confédération.	

Parrainages-lits pour des enfants suisses

L'expérience a montré que dans beaucoup de familles inscrites pour recevoir un lit, c'est surtout la literie qui fait défaut. L'on y disposerait souvent de lits que le manque de draps et de couvertures ne permet pas d'employer. Pour parer à ce besoin, la Croix-Rouge suisse a décidé de compléter la distribution des lits complets par une distribution de literie, sous forme de colis individuels répondant aux besoins particuliers de chaque famille inscrite.

Convois d'enfants

Le convoi d'enfants réfugiés annoncé dans notre dernière édition est arrivé en Suisse le 2 décembre. Ces 487 enfants réfugiés en Basse-Saxe et à Bade-Wurtemberg ont été accueillis par des familles de tous les cantons suisses, ils resteront dans notre pays jusqu'à fin février - début mars. Un nouveau convoi de 350 enfants autrichiens réfugiés appartenant à des familles sinistrées l'an dernier et venant de Vienne, de la Haute-Autriche, de Salzbourg et de Styrie est arrivé le 14 janvier. Le chiffre total d'enfants étrangers accueillis en Suisse depuis 1940 s'élève à 180 000. De nouveaux et petits convois, d'une cinquantaine d'enfants chacun, auront probablement lieu encore cette année, cette forme d'aide demeurant extrêmement utile et bien-faisante dans bien des cas.

Des enfants grecs viendront à Gstaad

La Commission du secours aux enfants a décidé d'accueillir au préventorium de Beau-Soleil de Gstaad ce

printemps, pour un séjour de quatre mois, 36 enfants grecs légèrement tuberculeux. Des appareils militaires conduiront les enfants à Cointtrin. D'autre part, les frais de séjour et de cure de 40 enfants grecs placés au préventorium de Kifissia, près d'Athènes, seront pris en charge par la Croix-Rouge suisse. L'aide à la Grèce demeure en effet absolument nécessaire, ce pays n'est pas encore en mesure, après tout les drames qu'il a connus, de suffire lui-même à toutes les tâches sociales urgentes qui sont les siennes.

DANS NOS SECTIONS

La section saint-galloise a ouvert un secrétariat permanent dans la Maison de la Croix-Rouge, Innerer Sonnenweg 1a, à Saint-Gall.

Le Comité central a accordé une subvention de 2000 francs à la section de la Léventine et à celle de Bellinzone pour l'achat, conjointement avec les sections de Samaritains d'Alrolo et de Biasca, d'ambulances automobiles.

Le Dr A. Baselgia, pharmacien à Kreuzlingen, a été nommé président de la section thurgovienne des districts du Lac et du Rhin. Le Dr Fritz Roeschlin, à Wettingen, a été nommé président de la section de Baden.

Le Noël de la Croix-Rouge genevoise

Comme l'an dernier, des dames de la Croix-Rouge genevoise, répondant généreusement à l'appel de Mme H. Barbey, ont mis tout en œuvre pour assurer le



Quelques-uns des paniers préparés pour Noël par les dames de la section genevoise. (Photo George, Genève.)

Noël de familles plongées dans le besoin ni l'âge, la maladie ou la misère. Cent quarante cinq foyers ont pu, ce Noël, recevoir chacun un cageot décoré et garni de provisions, de friandises, voire de vêtements et de jouets. Les infirmières visiteuses du Dispensaire de la section et d'autres personnes avaient donné noms et adresses de ceux et de celles à qui un peu de joie de Noël serait si nécessaire, chaque corbeille avait pu être garnie selon les besoins plus précis de chaque bénéficiaire. Il faut souligner le caractère tout privé de cette entreprise pour laquelle les organisatrices bénévoles avaient apporté et récolté elles-mêmes tout ce qu'il fallait pour remplir généreusement cageots et corbeilles de Noël — le montant des marchandises s'élevait à près de quatre mille francs. D'autres personnes et des entreprises de transport voulurent bien mettre, la veille de Noël, des voitures à disposition pour assurer dans la ville et la campagne genevoises le transport à domicile des 145 paniers de Noël.

Pour un monument Henry Dunant à Genève

M. Agénor Krafft, à Lausanne, a envoyé à la presse une lettre ouverte demandant l'ouverture d'une souscription nationale pour l'érection à Genève, siège de la Croix-Rouge où celle-ci naissait voilà 90 ans, d'un monument en l'honneur d'Henry Dunant, et la consti-

cars et de voitures. Des membres de la Croix-Rouge du Sud, de jeunes secouristes volontaires, des dames, des infirmières accompagnaient le convoi qui groupait, sous la présidence du Dr Thurler, des délégations croix-rouges française, américaine, australienne et suisse.

Réception au Saint-Siège Coadaise

La province de Tay-Ninh se trouve en pays coadaise et est soumise à l'autorité du chef suprême de cette religion, le Saint-Père Pham Công Tac, pape ou «hò-phap» du Coadaise. On sait que cette religion «synchrétiste» d'origine nouvelle, et dont l'importance spirituelle, et politique, est considérable au Viet-Nam, a choisi ses saints aussi bien dans le Bouddhisme, le Confucianisme, et le Taoïsme que dans le Christianisme et dans le Spiritisme. La mission de la Croix-Rouge fut reçue à cette occasion à Tay-Ninh par le général commandant en chef des troupes coadaises et ministre d'Etat.

Une seconde réception eut lieu l'après-midi au Saint-Siège du Coadaise où les délégués furent reçus en procession par les cardinaux et avec les honneurs dépassant ceux réservés à un chef d'Etat, distinction due au fait qu'ils représentaient en Henri Dunant, un «Bienfaiteur de l'humanité». S. S. Pham Công Tac fit au docteur Thurler l'honneur d'un long entretien plein de cordialité et de compréhension. Le Saint-Père du Coadaise n'a-t-il pas été jusqu'à envisager de placer Henri Dunant parmi les saints de la religion qu'il dirige?

tution à cette fin d'un grand comité suisse. Rappelons à ce propos qu'un comité genevois pour un monument à Henry Dunant existe déjà, comité dont le bureau est présidé par M. Alfred Borel, conseiller d'Etat, et comprend MM. René Dovaz, L. de l'Harpe et Max Hochstätter.

INFIRMIERES

La 14^e conférence des Ecoles d'infirmières reconnues par la Croix-Rouge suisse a eu lieu le 18 novembre à Berne sous la présidence du Dr L. Picot, de Lausanne. On y a étudié notamment le projet de revision des directives pour l'enseignement dans les écoles reconnues, projet préparé par la Commission des soins aux malades, M^{me} le Dr H. Hopf et le sous-directeur du Service fédéral d'hygiène, le Dr A. Sauter, ont rendu compte de la conférence organisée par l'OMS à Istanbul en octobre et qui groupait des médecins et des infirmières de 14 pays.

M^{lle} Elsa Kunkel, présidente de l'Association suisse des infirmiers et infirmières diplômés, a été nommée membre de la Commission de soins aux malades et de celle de recrutement des infirmières.

Les médecins enseignant dans les Ecoles d'infirmières reconnues ont été invités le 9 décembre à Berne à une conférence destinée à étudier la protection sanitaire des élèves infirmières.

Les contributions versées par la Croix-Rouge suisse en faveur d'infirmières âgées ou malades dans le besoin s'élevaient, depuis 1944, à un montant total de 240 000 fr.

Au Lindenhof

Le Comité central a nommé pour une nouvelle période de trois ans le Dr Remund comme président de la fondation de la Croix-Rouge de l'Ecole d'infirmières du Lindenhof. Le Dr Walther et M. Hans Christen ont été appelés à la vice-présidence de cette fondation et les D^{rs} W. Arndt et Vogt et le colonel Spengler nommés membres. Le Dr W. Arndt entre à la direction du Lindenhof. Le Dr Carl Müller le remplace comme représentant du corps médical. En outre le Comité central, sur la proposition de la Fondation et de la direction d'Ecole, a agréé comme médecins traitants du Lindenhof les D^{rs} Yvonne Baltzer, Jacques Menzha, François Reubi, directeur de la Policlinique médicale universitaire, A. Schmid, Vandy Stettler et H. Werder, de Berne.

M^{lle} Odette Peter, de « La Source », a été nommée déléguée de la Croix-Rouge suisse à l'Association des infirmières et infirmiers diplômés, en remplacement de M^{lle} Augsburgur, qui s'est retirée.

Ecole de perfectionnement de Zurich

M^{lle} Gertrude Kullmann a assuré depuis l'été dernier à titre intérimaire la direction de l'Ecole de perfectionnement de Zurich, laissée libre par la maladie, puis le décès, de M^{lle} M. Wuest. M^{lle} Elisabeth Richard, directrice de l'Ecole de gardes-malades de l'Hôpital de Thounne, a pris la direction du cours pour l'infirmières-chefs qui a commencé le 25 octobre à Zurich.

L'Ecole d'infirmières de l'Hôpital cantonal de Lucerne a été reconnue par le Comité central dans la séance du 6 octobre.

La presse et le problème des infirmières

La presse vaudoise a consacré au cours de l'hiver toute une série d'excellents articles au grave problème, si vital, du recrutement des infirmières. Signalons notamment la série d'articles publiés dans la Gazette de Lausanne par M^{lle} Colette Muret sous le titre général « Comment résoudre la crise des infirmières? » et qui contenait de nombreuses suggestions dignes d'intérêt (29 octobre/11 novembre 1954). Notons aussi le bel article dû au Dr Francken et paru dans le Semeur vaudois (1^{er} novembre 1954), « L'infirmière, objet de luxe? » et les appels parus dans la presse religieuse.

TROUPES DU SERVICE DE SANTE

La Croix-Rouge suisse a accordé une subvention de 900 francs à la Société suisse des troupes du Service de santé pour son cours technique de 1954.

ALLIANCE SUISSE DES SAMARITAINS

La Croix-Rouge suisse a accordé une subvention de 5000 francs à l'Alliance suisse des samaritains pour la formation de personnel affecté aux formations volontaires de la Croix-Rouge.

1944 - 1954

Une belle manifestation d'amitié Franco-Suisse à Mulhouse

A l'occasion de la mise en vente des nouveaux timbres de la Croix-Rouge française que nous reproduisons dans notre dernière édition, une touchante manifestation a eu lieu à Mulhouse le 18 décembre sous les auspices des autorités de la ville alsacienne et de la Croix-Rouge française. Dix ans plus tôt, en effet, avait eu lieu la dramatique évacuation en Suisse de dix mille enfants du Haut-Rhin, et notamment de Thann et de Mulhouse, devenues villes du front en cet hiver de 1944.

M. Jean Wagner, député-maire de Mulhouse, souligna éloquemment cet anniversaire dans l'allocution qu'il prononça à l'hôtel de ville devant les délégués des gouvernements de nombreux cantons suisses — dont le conseiller d'Etat Schnyder, du Valais —, M. G. Bernys, préfet du Haut-Rhin, et de nombreuses personnalités mulhousiennes. La Croix-Rouge française était représentée notamment par M^{me} Favre-Dollfuss et de Ville-neuve-Ailix, présidente et vice-présidente du conseil départemental, le C.I.C.R. avait délégué M. Bovey et la Ligue son secrétaire général M. Milson, la Croix-Rouge suisse M. le Dr du Pasquier, M^{lle} Jöhr, MM. Pascalis et Vulthier.

M^{me} Favre-Dollfuss rappela les heures tragiques de 1944 où l'on put, grâce au concours des Croix-Rouges française et suisse et à l'accueil de la population suisse, sauver ces dix mille enfants alsaciens. M. Kunz, consul de Suisse à Mulhouse, évoqua lui aussi ces heures d'angoisse, puis rappela la magnifique aide que Mulhouse tint à apporter à son tour, par la suite, aux sinistrés des avalanches du Valais. Il appartint au Dr du Pasquier d'apporter le message de la Croix-Rouge suisse,

Dans sa séance du 7 octobre, la Direction de la Croix-Rouge suisse a approuvé les nouveaux statuts de l'Alliance suisse des samaritains.

SOINS AU FOYER

La section de Bâle-Ville a organisé du 10 au 26 novembre un cours de monitrices de soins au foyer. La section de St-Gall a également organisé un cours de monitrices.

En Suisse romande, les cours de soins au foyer ont repris, cet hiver, avec un succès accru. Un cours pour monitrices aura lieu à Lausanne ce printemps. L'enseignement du deuxième cours (Soins à la mère et à l'enfant), dont nous avons publié le programme dans notre édition du 1^{er} septembre dernier, commencera à Genève ce printemps. L'introduction de ce deuxième cours a provoqué déjà un vif intérêt et son succès semble devoir atteindre sinon dépasser celui obtenu par le premier.

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES EAUX

La revue « Le pêcheur et le chasseur suisses » a reproduit dans son édition de décembre 1954 l'article du Dr Charles Fauconnet sur « La lutte contre la pollution des eaux en Suisse hier et aujourd'hui » publié en juin dans notre revue.

et à M. le conseiller d'Etat Tschokke, de Bâle-Ville, de montrer ce qu'avait de naturel l'aide de la Suisse à ces heures douloureuses pour ses voisins d'Alsace.

L'exposition philatélique et historique de la Croix-Rouge qui fut inaugurée dans les locaux de la Société générale alsacienne de banque remporta un très grand succès. Le bureau de poste spécial où se vendaient les deux timbres émis par la Croix-Rouge française fut pris d'assaut par les amateurs désireux de posséder l'oblitération « premier jour — 18 décembre 1954 », dont le large cachet rouge portait en cœur la roue de moulin des armoiries de Mulhouse, chargée d'une croix rouge et accompagnée des deux dates 1864 - 1954 évoquant le 90^e anniversaire de la fondation de la Croix-Rouge. Les collections de timbres croix-rouges présentées à cette occasion reçurent un grand nombre de visiteurs, il en fut de même de l'exposition consacrée à la Croix-Rouge et à ses souvenirs. Notons ceux qui évoquaient le vieux temps où Mulhouse, alliée des XIII Cantons dès 1515, le demeura jusqu'à ce que la Révolution française et le Traité de Vienne, trois siècles plus tard, fussent venus rompre de force les liens si étroits qui la rattachaient aux Louables Cantons confédérés.

La brochure éditée à l'occasion de cette journée d'amitié franco-suisse par la Croix-Rouge française, Deux pays unis par une croix, contient avec d'intéressants articles évoquant l'alliance de Mulhouse et de la Suisse et l'œuvre de la Croix-Rouge, un catalogue complet des timbres croix-rouges parus dans le monde.

SERVICE DE TRANSFUSION

Le nouveau chef du Service des donneurs

Le Dr Kurt Stampfli, de Soleure, a été appelé par le Comité central à la direction du Service des donneurs de sang.

Le besoin sans cesse croissant de plasma desséché a obligé l'équipe mobile à équiner depuis août dernier trois prises collectives de sang par semaine.

Le 5^e Congrès international de transfusion sanguine a eu lieu à Paris du 13 au 19 septembre. La Croix-Rouge suisse y était représentée par les D^{rs} H. Spengler, L. Anker, A. Hässig et H. Nitschmann. Ce dernier a également été invité au séminaire sur l'emploi de la Gamma-Globuline organisé à Paris du 2 au 4 décembre par le Centre international de l'enfance.

Laboratoire de détermination sanguine de l'armée

Notre laboratoire de détermination des groupes sanguins pour l'armée a procédé au cours de cette année à 36 727 déterminations de groupes et de rhésus. Il a suspendu momentanément son activité et la reprendra le printemps prochain, au commencement de la période de recrutement.

Nouveaux centres de donneurs

De nouveaux centres de donneurs sont entrés en fonction en novembre à Meiringen et à Zweisimmen; un nouveau centre va également s'ouvrir à Rorschach.

Pour la production de polyoxygélatine

La fabrication de « polyoxygélatine », produit apte à remplacer le plasma, a été décidée par la direction du Service de transfusion. Le Dr L. Anker s'est rendu à Paris le 30 novembre pour étudier cette fabrication avec le Dr Andry au Centre de transfusion et de réanimation de l'armée, de Clamart, et au Laboratoire Roger Bellon.

PROTECTION CIVILE

Le Comité central de la Ligue pour la protection civile récemment créée a tenu sa première séance le 11 décembre. Il y a mis au point son programme de travail et a pris connaissance avec satisfaction de la création de deux nouvelles sections, au Tessin et à Zurich.

La protection des civils a-t-elle encore un sens à l'âge atomique?

Oui, répond M. Jean-Jacques Chouet dans un article paru dans la « Tribune de Genève » (13 décembre 1954), et qui, après avoir envisagé les diverses hypothèses que l'on peut faire sur l'effet et l'emploi d'armes atomiques au cours d'une guerre future, conclut non seulement à la possibilité, mais à la nécessité de prendre des mesures de protection. Celles-ci, si leur application sera plus difficile en cas de bombardements atomiques que pour des bombardements ordinaires, restent quant au principe fort semblables à celles dont la valeur a été éprouvée entre 1940 et 1945. Si, ajoute M. J.-J. Chouet, les spécialistes des troupes de P.A., actuellement incorporées à l'armée, ont leur part dans les mesures à prendre, c'est aux autorités civiles que revient naturellement la responsabilité de la tâche essentielle. La collaboration étendue de la population y est nécessaire.

CROIX-ROUGE INTERNATIONALE

Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge

La session ordinaire du Comité exécutif de la Ligue a eu lieu à Genève du 11 au 13 novembre. Le Dr Ed. Schauenberg, M^{me} Jordi et M. H. Haug y représentaient la Croix-Rouge suisse. Au cours de cette session — qu'avaient précédée plusieurs réunions de commissions et une conférence avec le Comité international — l'on étudia particulièrement le problème de la protection de la population civile en cas de guerre. La proposition de la Croix-Rouge néerlandaise concernant, d'autre part, la constitution d'un « Fonds international de secours en cas de catastrophe » a été repoussée par la Commission d'études ad hoc. Il est apparu par contre nécessaire que des fonds de secours et des réserves de matériel soient constitués par les Sociétés nationales de Croix-Rouge et que, d'un autre côté, des contributions soient remises à la Ligue pour les secours d'urgence.

Le Comité central de la Croix-Rouge suisse a décidé dans sa dernière séance d'accorder une somme de 10 000 francs à la Ligue dans ce but.

*

Le 90^e anniversaire de la Croix-Rouge belge

Des cérémonies commémoratives du 90^e anniversaire de la Croix-Rouge de Belgique, que dirige le prince de Mérode, ont eu lieu à Bruxelles les 23 et 24 octobre.

L'ainée des sociétés de Croix-Rouge dans le monde ne l'est d'ailleurs que de quelques mois; des Sociétés nationales furent également fondées en 1864, quelques mois plus tard, en Espagne, en France, en Italie et en Suède. Fondée le 4 février 1864, avant même la signature de la 1^{re} Convention de Genève, la Croix-Rouge belge vit son existence ratifiée le 14 octobre. Dès 1870, elle eut à organiser les secours aux blessés de la guerre franco-allemande. En novembre 1914, dans un pays occupé par l'ennemi, il appartenait à la Croix-Rouge nationale de reprendre les hôpitaux militaires et, tant qu'elle le put, de secourir blessés, prisonniers et invalides. A la même époque et sous la haute protection de S. M. la Reine Elisabeth, la Croix-Rouge belge renaissait derrière l'Yser, en territoire libre. Au cours de la seconde guerre mondiale, l'activité de la Croix-Rouge royale ne fut pas moins importante. Mais son activité fut aussi grande au temps de paix qu'à celui de guerre. Sous la direction de son directeur général M. Dronsart, en activité depuis 32 ans, comme sous celle de ses prédécesseurs, la Croix-Rouge belge, avec les 450 sections locales, les 300 000 membres, les 100 000 « juniors », les 30 000 volontaires bénévoles, les 100 000 donneurs de sang, qu'elle compte aujourd'hui, est toujours et partout fidèle à l'esprit d'Henry Dunant.

*

La Croix-Rouge et les menaces de guerre totale

Parallèlement aux pourparlers engagés sur le plan gouvernemental au sujet du désarmement et de la prohibition des armes de destruction massive, la Croix-Rouge tout entière doit s'efforcer, pour sa part, ont répété les porte-paroles du Comité international lors de la réunion qui eut lieu au C.I.C.R. lors de la session récente du Comité exécutif de la Ligue, de réaffirmer, de préciser et de faire admettre par les gouvernements les règles et limites essentielles sur le plan humanitaire à la sauvegarde des populations civiles que les belligérants doivent toujours respecter, quelles que soient les armes employées. La Croix-Rouge en effet ne peut

demeurer indifférente devant une conception de la guerre fondamentalement opposée aux principes qui inspirent son action. Un projet de réglementation contenant ces règles essentielles de protection sera présenté par le C.I.C.R. à la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge qui aura lieu l'an prochain à la Nouvelle-Delhi.

*

LE 80^e ANNIVERSAIRE DE M. MAX HUBER

Président d'honneur du Comité international - Membre d'honneur de la Croix-Rouge suisse

M. Max Huber a célébré le 28 décembre son 80^e anniversaire. Nous sommes heureux de lui présenter à cette occasion nos vœux les plus sincères.

Le C.I.C.R. a eu l'heureuse pensée de grouper en l'honneur du jubilaire et sous le titre de « La pensée et l'action de la Croix-Rouge » quelques-uns des textes essentiels inspirés au professeur Huber par l'œuvre à laquelle il a consacré trente années de ses forces, de son intelligence et de son cœur. Nous reviendrons bientôt sur cet important ouvrage.

*

LA PROTECTION CIVILE AU DANEMARK

Un cours de formation pour infirmières auxiliaires volontaires dans le domaine de la protection civile est organisé dans les hôpitaux danois. Ce cours comprend 51 heures de leçons théoriques et pratiques et un stage de 20 heures dans un hôpital. La Croix-Rouge danoise aide au recrutement des volontaires.

*

Pour les prisonniers...

LA CROIX-ROUGE ALLEMANDE A ALLUMÉ A NOËL LA BOUGIE VERTE DU SOUVENIR

A Berlin-Ouest comme dans beaucoup de villes d'Allemagne occidentale, la Croix-Rouge allemande a fait allumer ce Noël encore des bougies vertes de 8 m de haut et portant l'inscription « Ich denke an dich », en signe de pensée pour les prisonniers de guerre non encore rendus aux leurs après plus de 9 années de captivité. Dans d'innombrables foyers des petites bougies vertes de la Croix-Rouge allemande se sont également allumées pour Noël.

*

PHILATELIE CROIX-ROUGE

L'Australie a émis en juin dernier, à l'occasion du 40^e anniversaire de la fondation de la Croix-Rouge australienne, son premier timbre croix-rouge. Celui-ci, d'une valeur de 3½ d., représente la Croix-Rouge éclairant l'Australie sur le globe terrestre.

*

Une oblitération belge à imiter

Voici la reproduction d'une récente oblitération des postes belges qui souligne l'effort fait en Belgique pour accroître le nombre des secouristes volontaires et celui des donneurs de sang.

**LE PAYS VEUT
100 000 SECOURISTES ET
100 000 DONNEURS DE SANG.**

Les conseils du foyer

HIVER... DOUCEUR DU «HOME»

par Germ. S.

C'est l'hiver et son triste cortège...

Mais cet hiver-là, c'est celui de la rue, du dehors, il n'a rien à voir avec celui de notre «chez-nous», celui qui, grâce à nos soins, perdra non seulement sa rigueur et sa tristesse, mais deviendra la saison charmante et intime, celle qui rapproche les êtres et resserre les affections.

Dans le plus simple des intérieurs comme dans le plus luxueux, on peut créer l'intimité et le bien-être qui apporteront la détente à tous après la journée de travail.

Consacrez donc un coin de votre salon, de votre studio, de votre salle à manger ou même de votre chambre à coucher, que vous aménagerez pour l'agrément de vos soirées.

Un fauteuil confortable pour «Monsieur» s'il aime lire; avec le poste de radio à portée de sa main, si son goût le porte à écouter concerts ou conférences, la pipe ou les cigarettes, «Madame» aura en face de lui, le fauteuil jumeau, une petite table supportant son ouvrage, son tricot, son livre. Si l'on possède une cheminée, rien ne sera mieux que d'organiser notre «coin du soir» auprès d'elle et de faire brûler une bûche, qui rendra plus douce encore l'intimité, et plus facile la «détente».

Fermez les rideaux, et choisissez vos lumières selon ce que vous faites.

Il n'est pas superflu à ce propos, de faire remarquer, que nos lumières doivent toujours s'accorder avec nos actions, nos travaux, et changer leurs comportements et leurs présentations selon chacun d'eux, ceci pour ménager nos yeux, et leur éviter des fatigues supplémentaires.

Prenons la couture, il lui faudra un excellent éclairage direct, une lampe surplombant et illuminant parfaitement la table de couture ou la machine à coudre, mais dont l'abat-jour sera suffisamment opaque pour que soient dans l'ombre les yeux de celle qui coud ou raccommode.

Pour la lecture, si vous lisez confortablement installés dans un fauteuil, la lumière venant de derrière le siège sera la meilleure, lampadaire ou colonne terminée par un faisceau lumineux, vous permettront une parfaite position de détente dans votre fauteuil; par contre, si la table sert d'appui à votre livre, la lumière directe d'une lampe à abat-jour sera supérieure.

Pour ceux qui lisent au lit, et ils sont légion, les tubes de verre dépoli appliqués sur le mur à la tête du lit, permettront de lire étendus, sans fatigue du corps ni surtout des yeux, comme c'est le cas avec de simples lampes de chevets.

Pour la musique, éclairage direct sur le cahier, mais protection complète des yeux par l'abat-jour tout à fait opaque.

Mais vos lumières doivent devenir douces, tamisées ou indirectes pour l'intimité et le repos; que vos abat-jour soient riches ou simples, donnez-leur de préférence de doux coloris, se mariant avec l'ensemble de votre mobilier, mais dont la transparence tendre estompera et idéalisera tout ce qu'elle éclairera.

Et, c'est avec ce dernier éclairage, que devrait en hiver, se terminer votre soirée, même si elle s'est passée à travailler, à lire ou à jouer aux cartes avec une plus

riche lumière; le dernier quart d'heure, celui où, peut-être, vous allez prendre une boisson chaude avant d'aller dormir, ce dernier quart d'heure, passez-le sous la douce et harmonieuse lumière tamisée, qui permettra à vos nerfs une plus facile détente, préparation utile au sommeil qui doit être réparateur et sans agitation.

*

UN PETIT PROBLEME DE FRANÇAIS

Comment doit-on écrire le mot «Croix-Rouge»?

Des lecteurs se sont étonnés de nous voir écrire parfois, dans cette revue, le mot «croix-rouge» avec des minuscules. L'usage est en effet d'accorder deux majuscules et d'écrire la «Croix-Rouge». Il y a là un petit problème que l'emploi toujours plus fréquent de ce mot pose aujourd'hui. Il est normal en effet et conforme à l'usage, d'écrire «La Croix-Rouge» chaque fois que l'on a affaire au substantif et que l'on entend désigner par là l'institution elle-même. Mais, fréquemment, le mot «croix-rouge» est employé comme un adjectif et non pas comme un substantif. L'on parlera ainsi couramment, aujourd'hui, d'une «activité croix-rouge», de «personnel croix-rouge», etc. En un tel cas, il nous paraît logique de respecter l'usage de la langue française et d'écrire ce véritable adjectif composé avec des minuscules. Une autre question peut se poser, laissera-t-on l'adjectif invariable ou l'accordera-t-on au substantif qu'il accompagne? Les grammairiens pourraient là discuter longuement sans doute. Il nous semble, quant à nous, que rien ne s'oppose à ce que l'on écrive, lorsque le substantif est au pluriel, «croix-rouges». L'on parlera ainsi de «colonnes croix-rouges», de «détachement croix-rouges», de «services croix-rouges». Il va de soi que si l'on garde le mot comme un substantif et que l'on parle des «colonnes de la Croix-Rouge», les majuscules redeviendront de rigueur.

*

NOUS AVONS REÇU

Ailié! Ailié!

ONCLE HENRI NOUS PARLE!

Depuis le 21 janvier 1926, semaine après semaine, le studio de Radio-Genève convie la jeunesse au «Rendez-vous des Benjamins» qu'anime «Oncle Henri», c'est-à-dire M. Henri Baumard, instituteur à Genthod. On a eu l'heureuse idée de grouper en un volume bon nombre de souvenirs de ces émissions et de textes de M. Baumard. Nous avons été particulièrement touchés d'y voir évoquer à plusieurs reprises l'œuvre de la Croix-Rouge suisse et de son Secours aux enfants, et d'y retrouver tel ou tel de ces émouvants appels de l'«Oncle Henri» pour le «Sou hebdomadaire» des enfants suisses en faveur de leurs petits camarades malheureux. (1 vol., Ed.-Pierre Boillat à Bienne, 1955.)

*

...Le Monde et la Croix-Rouge, Genève, octobre-décembre 1954: Le 90^e anniversaire de la Croix-Rouge de Belgique; 20 années de présence croix-rouge en Indochine; Aide internationale pour les réfugiés dans le Sud-Vietnam, etc.

...Revue internationale de la Croix-Rouge, Genève, novembre 1954: La position de l'individu dans l'ordre juridique international, par M. Bourquin; La Croix-Rouge devant les menaces de guerre totale; La protection internationale des réfugiés, par P. Weiss, etc.